

Image not found or type unknown



## Frais d'huissier injustifiés

Par **TRAVAIL49**, le **01/07/2021** à **09:56**

Suite à un. Jugement des prud'hommes gagné, les frais d'huissier sont à la charge de l'employeur, l'huissier me les fait payer.. que dois je faire ?

Par **P.M.**, le **01/07/2021** à **11:29**

Bonjour tout d'abord,

En tout cas c'est à vous d'avancer les frais d'Huissiers qui seront récupérés auprès de l'employeur s'il est solvable....